

## 51. LES SERMENTS INTERDITS (Mt. 5:33-37)

MATTHIEU  
5

MARC, LUC, JEAN

33. Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment.

34. Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ;

35. ni par la terre, parce que c'est son marchepied ; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi.

36. Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre blanc ou noir un seul cheveu.

37. Que votre parole soit oui, oui, non, non ; ce qu'on y ajoute vient du malin.

• Mt. 5:33 *“vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment ...”* :

a) Jésus a introduit son enseignement sur le **meurtre** en disant : *“vous avez encore appris qu'il a été dit ... mais moi, je vous dis”*.

Il a introduit son enseignement sur l'**adultère** en disant : *“vous avez appris qu'il a été dit ... mais moi, je vous dis”*, et poursuivant sur la lettre de divorce, il a dit : *“il a été dit ... mais moi, je vous dis”*.

Pour la **troisième** fois, Jésus introduit pareillement ici son enseignement par un commandement du **Décatalogue**.

b) Une fois de plus, Jésus **ne va pas modifier le texte** reçu par Moïse, mais il va **corriger l'interprétation hypocrite ou insensée** qu'en faisait le peuple (*“vous avez encore appris qu'il a été dit ...”*).

Jésus a précédemment condamné toute **religiosité des apparences**, en soulignant que les **pensées** secrètes des hommes pouvaient déjà être des œufs de serpent avant même de se traduire en actes.

Ce principe exposé par Jésus est d'application générale.

• Ainsi, par exemple, l'**amertume entretenue** par un conjoint qui désire secrètement un mari ou une épouse plus conforme à ses ambitions sociales, à sa philosophie, à ses convoitises, est déjà, aux yeux de Dieu, coupable d'**idolâtrie**, car il a mis ces choses au dessus de Dieu. C'est une atteinte au 1<sup>er</sup> commandement.

• De même, une personne qui **refuse** d'admettre intérieurement avec plaisir les qualités d'une autre personne, et qui ne cesse au contraire de **ne voir en elle que des défauts** sans excuse, est déjà victime d'un esprit de **faux témoignage** condamné par le Décatalogue (9<sup>e</sup> commandement).

Ici, Jésus va condamner **une autre ruse** de l'âme humaine déchue : dénaturer sciemment les Ecritures pour déguiser le mensonge.

c) Un serment est utilisé :

- pour **appuyer solennellement un témoignage** sur un fait passé ou présent (c'est dire la vérité),
- pour **s'engager solennellement à accomplir** un acte dans le futur (c'est faire un vœu et tenir une promesse).

Jésus cite librement le **3<sup>e</sup> commandement** du Décalogue qui interdit les **faux serments** faits en prenant le **Nom de l'Éternel** :

**Ex. 20:7** *“Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.”*

**Lév. 19:12** *“Vous ne jurerez point faussement par mon nom, car tu profanerais le nom de ton Dieu. Je suis l'Éternel.”*

**Deut. 23:21** *“Si tu fais un vœu à l'Éternel, ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir : car l'Éternel, ton Dieu, t'en demanderait compte, et tu te chargerais d'un péché.”*

**Deut. 30:2** *“Lorsqu'un homme fera un vœu à l'Éternel, ou un serment pour se lier par un engagement, il ne violera point sa parole, il agira selon tout ce qui est sorti de sa bouche.”*

Ce commandement appartient à la première Table du Décalogue, et fait partie de **ce que l'homme doit à Dieu**.

Ce qui est condamné ici, c'est donc le **serment mettant Dieu en cause** avec une religiosité **hypocrite** ou **désinvolte**.

- La **promesse mensongère** faite à **autrui** sans invoquer Dieu, est régie par un autre commandement (le 8<sup>e</sup> : *“tu ne déroberas point”*), et n'est pas examinée ici par Jésus.
- Le **témoignage mensonger** porté **contre autrui** sans invoquer Dieu, est régi par un autre commandement (le 9<sup>e</sup> : *“tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain”*), et n'est pas examiné ici par Jésus.

Faire une promesse ou témoigner devant **un homme** en prenant Dieu à témoin, c'est promettre ou témoigner solennellement **devant Dieu** en l'invoquant. Honorer une telle promesse et dire ainsi la vérité, c'est honorer Dieu.

d) Mais les hommes avaient conclu de ce commandement qu'il existait des **formes de serment émis devant Dieu qui ne liaient pas** celui qui les prononçait : selon eux **dès lors que le “nom de l'Éternel” n'était pas mentionné** comme en Ex. 20:7, le serment n'avait plus force obligatoire !

Il en résultait un **usage abusif et désinvolte** du serment, alors qu'il ne devait être utilisé qu'exceptionnellement.

Du même coup, le nom de Dieu était **profané** et le serment démonétisé. C'était une porte ouverte à une **religiosité frivole** ne concevant plus ce qu'est la **sainteté de Dieu**.

**Jér. 17:9-10** *“(9) Le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant : Qui peut le connaître ? (10) Moi, l'Éternel, j'éprouve le cœur, je sonde les reins, pour rendre à chacun selon ses voies, selon le fruit de ses œuvres.”*

Jésus va dénoncer l'**hypocrisie** et la **légèreté profane** qui s'étaient insinuées en Israël, et il va souligner combien les serments qui s'appuient sur des formulations solennelles alambiquées étaient des offenses à Dieu à cause de l'**esprit sacrilège** qui s'y dissimulait.

Les hommes, conscients de ne pas pouvoir utiliser impunément le nom de Dieu, utilisaient des **formules moins solennelles** mais néanmoins **religieuses** ! Mais Jésus va dénoncer ces **acrobaties superstitieuses**.

• **Mt. 5:34** “... **mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu**” :

e) Jésus **n'interdit pas de façon radicale tout serment**. En effet, comment Jésus irait-il contre les décisions claires du Père Céleste dans l'AT (Jn. 7:16 “*Ma doctrine n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé*”) ?

L'AT honore et régleme la pratique du serment. L'AT mentionne son usage dans des situations ou dans des occasions **solennelles** : pour **confirmer un témoignage** (devant un tribunal, devant une église, etc.) ou pour faire un **vœu** ou **sceller un engagement** (cf. note ci-après sur la question du serment).

Devant l'**importance des enjeux** impliqués par un tel serment impliquant Dieu, Jésus met aussi l'homme en garde contre des serments faits à la légère, et qui parfois **engagent le futur**, alors que l'homme n'est jamais maître des **circonstances à venir** (cf. le vœu tragique prononcé par **Jephté**, Jg. 11:31; cf. le vœu d'Hérode qui causa la mort de Jean-Baptiste, Mt. 14:7).

f) Jésus va citer successivement, pour les condamner, **quatre formules** de serment de **solennité décroissante** : le serment “**par le ciel**”, le serment “**par la terre**”, le serment “**par Jérusalem**”, le serment “**par ta tête**”.

Ces **quatre** formules sont représentatives de l'**ensemble** des formules que l'homme est capable d'imaginer.

Jurer “**par le ciel**” équivaut en fait à jurer “**par le trône de Dieu**” et donc à jurer par Celui qui y est assis, à jurer “**par le nom de Dieu**”.

Jurer ainsi, en des occasions **quotidiennes**, en croyant marquer du respect pour le nom de Dieu, **sous prétexte** que ce nom n'est pas prononcé, c'est donc manifester un esprit déjà **sacrilège**.

• **Mt. 5:35a** “... **ni par la terre, parce que c'est son marchepied ...**” :

Jésus illustre sa déclaration par une allusion au livre d'Ésaïe :

**Es. 66:1-2** “(1) *Ainsi parle l'Éternel : Le ciel est mon trône, et la terre mon marchepied. Quelle maison pourriez-vous me bâtir, et quel lieu me donneriez-vous pour demeure ? (2) Toutes ces choses, ma main les a faites, et toutes ont reçu l'existence, dit l'Éternel. Voici sur qui je porterai mes regards : Sur celui qui souffre et qui a l'esprit abattu, sur celui qui craint ma parole.*”

Jurer “**par la terre**” semblait moins sacrilège que jurer “**par le ciel**”, mais cela équivalait en fait à jurer “**par le marchepied de Dieu**” et donc à jurer pareillement “**par le nom de Dieu**”, même si ce nom n'était pas prononcé.

La **nature de Dieu** est inséparable de celle de son “**trône**” ou de son “**marchepied**” qui sont des **réalités vivantes**, et non pas du **meuble** !

• **Mt. 5:35b** “... *ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi ...*” :

Jésus fait allusion à un Psaume :

**Ps. 48:2** (psaume des fils de Koré) “*Belle est la colline, joie de toute la terre, la montagne de Sion ; le côté septentrional, c'est la ville du grand roi.*”

Jurer “*par Jérusalem*”, la ville de David, équivaut en fait à jurer “*par le grand Roi*” qui est Dieu lui-même, et donc à jurer “*par le nom de Dieu*”.

Dans la même logique Jésus condamnera ceux qui distinguent entre jurer “*par le temple*” et jurer “*par l'or du temple*”, ou encore ceux qui distinguent entre jurer “*par l'autel*” et jurer “*par l'offrande qui est sur l'autel*” :

**Mt.23:16-22** “(16) *Malheur à vous, conducteurs aveugles ! qui dites : Si quelqu'un jure par le temple, ce n'est rien ; mais, si quelqu'un jure par l'or du temple, il est engagé. (17) Insensés et aveugles ! Lequel est le plus grand, l'or, ou le temple qui sanctifie l'or ? (18) Si quelqu'un, dites-vous encore, jure par l'autel, ce n'est rien ; mais, si quelqu'un jure par l'offrande qui est sur l'autel, il est engagé. (19) Aveugles ! Lequel est le plus grand, l'offrande, ou l'autel qui sanctifie l'offrande ? (20) Celui qui jure par l'autel jure par l'autel et par tout ce qui est dessus ; (21) celui qui jure par le temple jure par le temple et par celui qui l'habite ; (22) et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis.*”

• **Mt. 5:36** “*ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre blanc ou noir un seul cheveu*” :

“*Jurer par sa propre tête*”, c'est aussi impliquer Dieu, même si son nom n'est pas cité.

C'est en effet demander **que la vie soit frappée** s'il y a parjure. Or seul Dieu peut permettre que la vie d'un homme soit frappée, et cette forme de serment prend donc pareillement Dieu à témoin.

Dieu réagira peut-être en cas de parjure, mais le Juif ou le chrétien qui a ainsi juré est **déjà considéré** par Dieu comme profane !

Toutes ces mises en garde s'appliquent seulement à ceux qui se réclament du Dieu d'Abraham.

• **Mt. 5:37a** “*que votre parole soit oui, oui, non, non ...*” :

a) Dans les actes de la vie courante, il ne faut pas employer des formules qui invoquent Dieu directement, pour éviter une **profanation**.

**Deut. 23:22** “*Si tu t'abstiens de faire un vœu, tu ne commettras pas un péché.*”

En temps normal, le croyant sait qu'il ne doit pas mentir, ni s'engager à la légère, mais c'est là un comportement normal qui ne nécessite pas une démonstration de religiosité non seulement superficielle, incongrue, mais, pire encore, diabolique ainsi que Jésus va le révéler !

b) C'est seulement dans des occasions graves que le regard de Dieu-Témoin peut être sollicité de façon particulière, avec une **consécration du cœur spécialement intense** (par ex. à l'occasion du mariage, ou lors du baptême), avec ou non une **gestuelle** (lever la main vers le ciel, etc.) et des **paroles pesées** qui soulignent la **solemnité** de l'action.

Les Ecritures autorisent l'usage du serment pour **défendre publiquement son honneur**, ou **préservé la paix**, etc. C'est surtout pour **garantir, si nécessaire, la véracité d'un fait passé** que le serment peut être utile aux hommes.

**Héb. 6:16** "Les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est une garantie qui met fin à tous leurs différends."

**Gen. 21:24** "Abraham dit : **Je le jurerai.**" (paroles d'Abraham à Abimélec)

**Gen. 26:31** "(Abimélec et Jacob) se levèrent de bon matin, et se lièrent l'un à l'autre par un serment."

**Gen. 31:53** "(Laban dit) **Que le Dieu d'Abraham et de Nachor, que le Dieu de leur père soit juge entre nous. Jacob jura par celui que craignait Isaac**"

**Ruth 3:13** "**L'Eternel est vivant !**" (paroles de Boaz à Ruth)

**1 R. 18:10** "**L'Eternel est vivant !**" (paroles d'Abdias, chef de la maison d'Achab).

**Jac. 5:12** "Avant toutes choses, mes frères, **ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par aucun autre serment. Mais que votre oui soit oui, et que votre non soit non, afin que vous ne tombiez pas sous le jugement** (l'homme n'est pas jugé pour avoir fait un serment, mais pour ne pas avoir pu **respecter** son serment)."

**Prov. 20:25** "C'est un **piège** pour l'homme que de **prendre à la légère un engagement sacré, et de ne réfléchir qu'après avoir fait un vœu.**"

• **Mt. 5:37b** "... **ce qu'on y ajoute vient du malin** (ou plutôt : "**du mal**")" :

a) Dans son commentaire du 6<sup>e</sup> commandement ("tu ne tueras point") Jésus a révélé que la "**colère**" invisible entretenue dans le cœur était déjà la **manifestation d'un esprit de meurtre**, lequel est un attribut de **Satan**.

Dans son commentaire du 7<sup>e</sup> commandement ("tu ne commettras point d'adultère") Jésus a révélé que la "**convoitise**" invisible était déjà la **manifestation d'un esprit de souillure des alliances**, ce qui est une stratégie de **Satan**.

Ici, dans son commentaire du 3<sup>e</sup> commandement ("ne pas profaner le Nom de l'Eternel par de faux serments") Jésus révèle que l'emploi abusif et profane de serments qui se servent du nom des choses saintes sans oser prononcer le Nom de l'Eternel, sont déjà la **manifestation de l'esprit "du malin"**.

b) Combien parmi les **disciples**, la **foule**, les **scribes** et les **pharisiens** présents avaient **pris conscience** de la présence et de l'action de ce danger invisible qui rongait Israël ?

Combien parmi les **chrétiens** pourraient-ils **prendre conscience** de ce danger et le **combattre** s'ils ne **connaissent** pas et ne **méditent** pas les paroles de Jésus ?

L'**Epouse** vers laquelle Jésus va revenir sera **sans taches** parce qu'elle **se sera examinée** à la lumière de ces révélations.

### Note : la question du serment

a) Il faut remarquer que les Ecritures n'interdisent pas de recourir par serment au témoignage de Dieu pour **confirmer ou défendre la vérité**, bien au contraire :

**Deut. 6:13** "Tu craindras l'Eternel, ton Dieu, tu le serviras, et tu jureras par son nom."

**Ex. 22:10-11** "(10) Si un homme donne à un autre un âne, un bœuf, un agneau, ou un animal quelconque à garder, et que l'animal meure, se casse un membre, ou soit

*enlevé, sans que personne l'ait vu, (11) le serment au nom de l'Éternel interviendra entre les deux parties, et celui qui a gardé l'animal déclarera qu'il n'a pas mis la main sur le bien de son prochain ; le maître de l'animal acceptera ce serment, et l'autre ne sera point tenu à une restitution."*

**Nb. 5:19** *"Le sacrificateur fera jurer la femme, et lui dira : Si aucun homme n'a couché avec toi, et si, étant sous la puissance de ton mari, tu ne t'en es point détournée pour te souiller, ces eaux amères qui apportent la malédiction ne te seront point funestes ..."*

**Jér. 4:2** *"Si tu jures : L'Éternel est vivant ! Avec vérité, avec droiture et avec justice, alors les nations seront bénies en lui, et se glorifieront en lui."*

**Ps. 76:11** *"Faites des vœux à l'Éternel, votre Dieu, et accomplissez-les ! Que tous ceux qui l'entourent apportent des dons au Dieu terrible !"*

#### **L'Éternel lui-même a fait des serments :**

**Gen. 22:15-17** *"(15) L'ange de l'Éternel appela une seconde fois Abraham des cieux, (16) et dit : Je le jure par moi-même, parole de l'Éternel ! parce que tu as fait cela, et que tu n'as pas refusé ton fils, ton unique, (17) je te bénirai et je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer; et ta postérité possédera la porte de ses ennemis."*

**Gen. 26:3** *"Séjourne dans ce pays-ci : je serai avec toi, et je te bénirai, car je donnerai toutes ces contrées à toi et à ta postérité, et je tiendrai le serment que j'ai fait à Abraham, ton père."*

**Es. 45:23** *"Je le jure par moi-même, la vérité sort de ma bouche et ma parole ne sera point révoquée : tout genou fléchira devant moi, toute langue jurera par moi."*

**Héb. 6:13** *"Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, ne pouvant jurer par un plus grand que lui, il jura par lui-même ..."*

**Héb. 7:21** *"... tandis que les Lévites sont devenus sacrificateurs sans serment, Jésus l'est devenu avec serment par celui qui lui a dit : Le Seigneur a juré, et il ne se repentira pas : Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek."*

Devant le souverain sacrificateur *"l'adjurant par le Dieu vivant"* de dire s'il était le Christ, le Fils de Dieu, Jésus a rompu son silence et a accepté de répondre (Mt. 26:63-64).

Jésus lui-même a fait usage du serment, avec la formule : *"En vérité, en vérité, je vous le dis"*.

**Paul** a parfois lui aussi parlé sous serment :

**Rom. 1:9** *"Dieu ... m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous ..."*

**1 Cor. 15:31** *"Chaque jour je suis exposé à la mort, je l'atteste, frères, par la gloire dont vous êtes pour moi le sujet, en Jésus Christ notre Seigneur."*

**2 Cor. 1:23** *"Or, je prends Dieu à témoin sur mon âme, que c'est pour vous épargner que je ne suis plus allé à Corinthe."*

**Gal. 1:20** *"Dans ce que je vous écris, voici, devant Dieu, je ne mens point."*

**Phil. 1:8** *"Car Dieu m'est témoin que je vous chéris tous avec la tendresse de Jésus Christ."*

Dans l'Apocalypse, Jean a vu **un ange** jurer par celui qui vit aux siècles des siècles (Ap. 10:5-6).

b) User du serment au nom de Dieu dans les affaires humaines, c'est **reconnaître la souveraineté de Dieu** (laquelle est soulignée par le fait que pour sa part Dieu ne peut jurer que par lui-même) :

**Héb. 6:13,16** "(13) Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, ne pouvant jurer par un plus grand que lui, **il jura par lui-même**. - ... - (16) Les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et **le serment est une garantie** qui met fin à tous leurs différends."

c) Un serment fait **dans un autre nom** que celui de Dieu serait même une **insulte à Dieu** !

**Deut. 6:13** "Tu craindras l'Eternel, ton Dieu, tu le serviras, et **tu jureras par son nom** (et non par celui d'un autre)."

**Deut. 10:20** "Tu craindras l'Eternel, ton Dieu, tu le serviras, tu t'attacheras à lui, et **tu jureras par son nom**."

**Ex. 23:13** "Vous observerez tout ce que je vous ai dit, et **vous ne prononcerez point le nom d'autres dieux** : qu'on ne l'entende point sortir de votre bouche."

**Jér. 5:7** "Tes enfants m'ont abandonné, et **ils jurent par des dieux qui n'existent pas**."

**Soph. 1:5** "(J'exterminerai) ceux qui se prosternent sur les toits devant l'armée des cieus, ceux qui se prosternent **en jurant par l'Eternel et en jurant par leur roi**."

d) Les **formules de serment** utilisées et mentionnées dans la Bible sont diverses, et il n'y a pas un rituel particulier imposé :

**1 Sam. 14:39** (paroles de Saül) "**L'Eternel, le libérateur d'Israël, est vivant !**"

**2 Sam. 3:9** (paroles d'Abner) "**Que Dieu traite Abner dans toute sa rigueur, si je n'agis pas avec David selon ce que l'Eternel a juré à David**."

**2 Rois 6:31** (paroles d'Achab) "**Le roi dit : Que Dieu me punisse dans toute sa rigueur, si la tête d'Elisée, fils de Schaphath, reste aujourd'hui sur lui !**"

**2 Cor. 1:23** (paroles de Paul, déjà citées) "**Je prends Dieu à témoin sur mon âme, que c'est pour vous épargner que je ne suis plus allé à Corinthe**."

e) Dieu est alors considéré comme **le Témoin par excellence**, celui qui connaît toutes choses.

**Es. 19:18** "En ce temps-là, il y aura cinq villes au pays d'Egypte, qui parleront la langue de Canaan, et qui **juront par l'Eternel des armées**."

**Es. 65:16** "Celui qui jurera dans le pays **jurera par le Dieu de vérité**."

**Jér. 12:16** "S'ils apprennent les voies de mon peuple, **s'ils jurent par mon nom, en disant : l'Eternel est vivant ! comme ils ont enseigné à mon peuple à jurer par Baal, alors ils jouiront du bonheur au milieu de mon peuple**."

f) Utiliser le Nom de Dieu pour des **futilités**, c'est le mépriser.